



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Henri Ricart (PLC), qui était également membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Philipp Stauber au nom du groupe libéral-conservateur, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M. Valentin Christe (PLC) comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Daniel Dubas au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M<sup>me</sup> Anne Berguerand (Les Verts) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M<sup>me</sup> Marlène Voutat (Ensemble à Gauche) de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Alain Hubler au nom du groupe Ensemble à Gauche, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

*désigne*

à main levée,

M<sup>me</sup> Laura Manzoni (EàG) comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/14 de la Municipalité, du 13 avril 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Caisse de pensions du personnel communal les appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation de 99 logements sis à la route du Pavement 41 à 63 (43 à 59 futurs), sur la parcelle privée n° 2773 ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, au plus tôt au budget 2019, à la rubrique 4900.365 « Subventions à des institutions » de la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle linéaire maximale équivalant à CHF 164'363.–, ceci en application des dispositions prévues au point 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé : « Les bibliothèques lausannoises : une politique des horaires à revoir » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé « Créer du lien intergénérationnel à travers les cantines scolaires » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Romain Felli et consorts « Pédibus 2.0 : que roule le cyclobus ! » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :





## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Thanh-My Tran-Nhu « Pour des manifestations sportives écologiques et durables » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



# E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Jacques-Etienne Rastorfer et consorts « Pour une récréation des cours de récréation » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Parking à Lausanne : arrêtons d'asphyxier les commerces lausannois ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Anne-Françoise Decollogny, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour rééquilibrer l'accessibilité au centre-ville et l'utilisation de l'espace public en faveur des transports publics, des cyclistes et des piétons ; au besoin en dédiant une partie des recettes liées au stationnement à des aménagements d'espaces publics de qualité et conviviaux, propices notamment à encourager la fréquentation des commerces et des cafés. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2<sup>e</sup> séance du mardi 5 septembre 2017

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Xavier de Haller et consorts : « Nouveaux horaires de stationnement dans l'hypercentre ou comment créer un nouvel enclos pour 1600 'vaches à lait' supplémentaires » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi cinq septembre deux mil dix-sept.

La présidente :

Le secrétaire :